



Lausanne, le 12 février 2020

## Service public

Solidaires - *Unitaires* – *Démocratiques*

Tél. 021 / 351 22 50

Chauderon 5 - 1003 Lausanne

e-mail [info@sud-vd.ch](mailto:info@sud-vd.ch)

[facebook.com/sudresiste](https://facebook.com/sudresiste)

### Communiqué de presse

#### **Dérèglements climatiques et péjorations des conditions de travail :** **l'Etat-employeur doit agir !**

En 2019 la jeunesse a rappelé la nécessité d'agir face aux changements climatiques en organisant des grèves scolaires exemplaires. Ils/elles ont pointé la responsabilité première des pouvoirs économiques dans la crise et l'inaction politique complice qui met en danger la sécurité écologique de toute la population – au premier chef les couches populaires. Il s'agit maintenant, vers la « Grève pour l'Avenir » du 15 mai et au-delà, de mettre au centre leur mobilisation. Aucunement responsables des décisions d'investissements massifs dans les énergies fossiles ou encore d'utilisations anti-écologiques des appareils de production, elles sont les premières victimes des dérèglements climatiques. Les centres de pouvoir doivent dorénavant payer leur crise, sans aucune péjoration des conditions de revenu, de travail ou de vie pour les travailleuses et travailleurs.

#### **Climat et conditions de travail**

En tant qu'employeur du service public et donneur d'ordres du secteur subventionné, l'Etat est en première ligne. Les dérèglements climatiques actuels, appelés à empirer, mettent directement en jeu la santé des salarié-e-s, les conditions et l'environnement de travail, ainsi que la mobilité des dizaines de milliers d'employé-e-s du secteur.

Les infrastructures vétustes et énergivores sont non seulement une absurdité écologique, mais aussi un facteur de risque pour la santé des salarié-e-s qui y travaillent et de la population qui les utilise. Les méga-concentrations dans les centres urbains des administrations publiques n'est pas une solution viable non plus : plus de temps (contraint) de trajet pour les salarié-e-s des régions périphériques, pas assez de transports publics, trop d'utilisation de la voiture... Et en termes d'alimentation, l'offre proposée aux salarié-e-s du public et parapublic n'est pas à la hauteur des enjeux en termes de prix et d'environnement.

#### **Infrastructures, transports, alimentation : l'employeur public doit s'engager**

Il y a des revendications du personnel sur lesquelles l'Etat doit se déterminer. Pour le secteur public et parapublic, l'employeur doit :

1. Assurer un taux d'assainissement des bâtiments compatible avec l'objectif d'une neutralité carbone en 2030. Et ceci, sous le contrôle des salarié-e-s.

2. Assurer la gratuité des transports pour les travailleurs/euses. Ce qui ne peut que se conjuguer avec un retour à un service public de proximité.
3. Assurer une restauration collective publique, aux normes sociales et écologiques élevées et à prix populaire, dans tout le secteur.
4. Bannir immédiatement tout investissement des caisses de pensions ou fonds de prévoyance dans les énergies fossiles et garantir le contrôle démocratique, par les travailleurs/euses, des décisions d'investissement.

Ces mesures doivent être réalisées sans péjorer le portemonnaie des salarié-e-s, à la charge de l'employeur. Au cœur de la durabilité de nos conditions d'emploi et de santé, elles sont porteuses de la possibilité d'un conflit de travail qui peut aller jusqu'à la grève selon les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

La Fédération syndicale SUD demande l'ouverture immédiate de négociations sur toutes ces questions. Nous réservons d'ores et déjà la possibilité de saisir l'organe de conciliation et d'arbitrage si la négociation devait s'avérer impossible, afin de faire constater la non-conciliation et adopter les mesures de mobilisation nécessaires pour faire aboutir ces demandes.